

## Sauvetage | Croix de Bronze

### Prérequis :

- Détenir le brevet de Médaille de bronze

**Durée :** 20 heures + 4h d'évaluation

### Local :

- Piscine (porte 13)

**Moniteur :** Gabrielle Lemay

### Coût :

- Gratuit (excluant le masque de poche)

**Point de rencontre lors du premier cours :** Sur le bord de la piscine à 15h

### Dates des cours :

1	Samedi	20 janvier 2024	15h à 19h
2	Samedi	27 janvier 2024	15h à 19h
3	Samedi	3 février 2024	15h à 19h
4	Samedi	10 février 2024	15h à 19h
5	Samedi ( <i>Révision et simulation d'examen</i> )	17 février 2024	15h à 19h
6	Samedi ( <i>Évaluation</i> )	24 février 2024	15h à 19h

### Autres informations :

- Vous pouvez seulement manquer 4 heures de formation pour de bonnes raisons. Un souper de famille ou d'autres loisirs ne sera pas autorisé comme raisons d'absences.
- La ponctualité est importante. Si un candidat doit arriver en retard, il est de sa responsabilité d'avertir la monitrice.
- Venir au bain lire 1 fois par semaine. Un entraînement sur papier vous sera donné par la monitrice. Vous devrez faire signer ce document à chaque entraînement. Toutefois, si vous faites partie d'une équipe sportive ou que vous pratiquez un sport de compétition, un arrangement sera possible avec la monitrice.

### Matériel obligatoire :

- Manuel canadien de sauvetage (fourni par le complexe sportif);
- Masque de poche (disponible à la réception de la piscine - \$)
- Gants;
- Sifflet;
- Short et t-shirt qui peuvent aller dans l'eau;
- Serviette, lunettes, casque de bain et sandales;
- Bouteille d'eau et collations;
- Papier et crayons.

### Inscription:

- Par internet : <https://complexe.jdlm.ca/>
- En personne au Complexe sportif JDLM

### Politique d'annulation :

- Il est possible d'annuler le cours sans frais avant le début du cours.
- Toutefois, en raison d'un problème médical, avec une présentation d'un billet médical à l'appui, il est possible de faire l'annulation du cours sans frais supplémentaire autre que le manuel du cours.

*\*\* En inscrivant votre enfant pour ce cours, vous acceptez cette politique de remboursement.*

La gratuité des formations de sauveteurs et de moniteurs aquatiques est rendue possible grâce au financement du Gouvernement du Québec ainsi qu'à l'implication de plusieurs partenaires.

